ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6/05/2021

PV PRIS PAR LOUISE DELWICHE, SECRÉTAIRE



Cercles présents: AGRO, CARé, CD, CdH, CdS, CEBULB, CECS, CELB, CePHA, CGEO, CHAA, Chimacienne, CJC, CKO, CM, CP, CPL, CPS, CPSY, CRom, CS. Fronta, ISEP, ISTI, La Liégeoise, La Lux, Librex, Semeur.

Cercles absents: CI, CIG, CO

1. PRESENTATION DES MODIFICATIONS

Cfr document annexé

2. QUESTIONS & REMARQUES AU SUJET DES MODIFICATIONS

A propos de l'article 6 :

Question : Est-ce sûr que l'ULB s'occupe des gobelets ?

Sarah ACE: En tous cas nous on ne s'en occupe plus donc ils n'auront pas le choix mais on ne vous laissera pas sans gobelet si ce n'est pas prêt à la rentrée.

A propos de l'article 23 :

Question par rapport aux gobelets ; pourquoi on parle de sanctions si l'ACE ne s'occupe plus des gobelets ?

Sarah: on va le retirer quand on sera sures qu'on ne s'occupera plus des gobelets

A propos de l'article 45 :

-Charlie CS: Attention que si vous changez de contrat brasseur vous allez devoir le modifier.

A propos de l'article 56 :

ACE : on estime que ça n'a pas de sens d'assister aux AG de la BSG et eux non plus donc on a décidé de supprimer cela.

A propos des annexes :

Pour les TD chartes:

-Camille ISTI : celui de l'ISTI n'est pas noté dedans, ce serait le lundi avant le pique-nique (à vérifier)

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6/05/2021

-Mathias Cecs : Ce n'est plus la bonne date non plus, ce serait le 4^e lundi de septembre (à vérifier)

Université Libre de Bruxelles

-Selim CJC : Pas la bonne date qui est notée, normalement c'est le jour d'Halloween.

-Sarah ACE : Dans tous les cas ce sera corrigé pour notre AG en juin.

3. COMMUNICATIONS

Sarah ACE : A notre AG de fin de mandat, ROI Cantus et quelques autres changements vous seront présentés par rapport à nos statuts.

Camille ISTI : Donc pour ce qui est des TD chartes, elle sera de toute façon remodifiée à cette AG alors ?

Sarah: Oui dans tous les cas, elle sera remodifiée, qu'elle passe aujourd'hui ou pas.

4. RESULTAT DES VOTES

L'ensemble des modifications est adopté, à l'exception de l'annexe 2.